



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES											
			h3	habitation multifamiliale	■							
			h4	habitation en commun	■(a)							
			p1	communautaire récréatif		■						
u1	utilité publique légère		■									
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	4	0								
	Nombre de logements	max.	12	0								
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■									
	Jumelée											
	Contiguë											
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	3	--								
	Largeur minimum	(m)	7	--								
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--								

TERRAIN									
	Superficie minimum	(m ²)	500	--					
	Largeur minimum	(m)	20	--					
	Profondeur minimum	(m)	24	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES									
		Avant minimum	(m)	3	--					
		Avant maximum	(m)	--	--					
		Latérale minimum	(m)	2	--					
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	--					
		Arrière minimum	(m)	6	--					
		Espace naturel	(%)	--	--					
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--					
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
Nombre de logement / hectare	max.	--	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES									
	(1)								
	(2)								
	(3)								

ZONE:	Hc 627
Résidentielle de forte densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
- (2) PIIA 002 - Implantation en montagne
- (3) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme